



Le jeudi 17 octobre 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 octobre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Juliette de BAROLET (à Mme Marie VANOYE), M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-3-7

### Vie associative

-----  
Subventions supplémentaires 2024  
-----

Conditions d'attribution

Rapport de M. Didier DUPÉ,  
Adjoint au Maire

Dans le cadre de la politique générale des subventions aux associations, il est prévu de pouvoir leur attribuer une subvention supplémentaire liée à une activité ou un besoin exceptionnel ou spécifique.

L'association Avenir Bondues Basket Club (ABBC) en a fait la demande suite au déficit enregistré lors de l'organisation de la restauration et buvette de l'événement municipal des Feux-de-la-Saint-Jean.

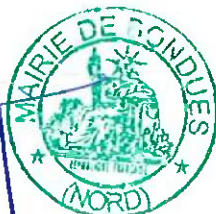
Ceci étant exposé, il vous est proposé d'octroyer à l'association **Avenir Bondues Basket Club (ABBC)**, une subvention de 1 150€ qui lui permettra de poursuivre ses activités et répondre au mieux aux exigences de son partenariat avec la commune et assurer le service rendu aux familles.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
Commission 4 du 1<sup>er</sup> octobre 2024

Vote à l'unanimité

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire



M. Pierre DELZENNE  
Conseiller Municipal délégué  
Secrétaire de séance